

BUSSAC info



N° 74

QUATRIEME TRIMESTRE

1999

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION**

N° 74

**QUATRIEME TRIMESTRE
1999**

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B.
Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

- 4 Conseil municipal du 25 octobre 1999
- 5 Conseil municipal du 11 novembre 1999
- 6 Conseil municipal du 2 décembre 1999
- 8 Conseil municipal du 6 janvier 2000
- 9 Arrêté (dégagement des chemins)

Informations locales

- 10 Etat civil – ACCA – Association Mélody
- 11 Nouvelles de l'école
- 12 Photos-travaux
- 14 Tempête
- 16 CCAS info
- 18 Bébés à la bibli – Bref et vrac

Foyer rural

- 20 Club du temps libre – Section football
- 21 Jumelage
- 22 Gymnastique volontaire

En couverture : Chemin du bois Morineau après tempête

A l'occasion de la nouvelle année, la rédaction de Bussac info est heureuse de vous offrir ce calendrier spécial millénaire particulièrement sobre et pratique. Les deux premières cases sont déjà cochées, nous vous laissons le faire en temps voulu pour les suivantes.

1000	2000	3000	4000	5000
-----------------	-----------------	------	------	------

Tri sélectif des ordures ménagères

Afin de faciliter le tri sélectif, deux caissettes numérotées, d'un volume de 50 litres sont disponibles en mairie, pour chaque foyer.

A RETIRER EN MAIRIE :

- le lundi 10h à 12h
- le mercredi 14h/16h
- le vendredi 16h/18h.

A vendre

- Salon cuir : canapé 3 places + 2 fauteuils
- Micro-onde THOMSON 800w
- Table de salon + tables gigogne

Tél. : 05 46 74 31 57

A vendre

2 bureaux d'écolier, anciens
200F chacun

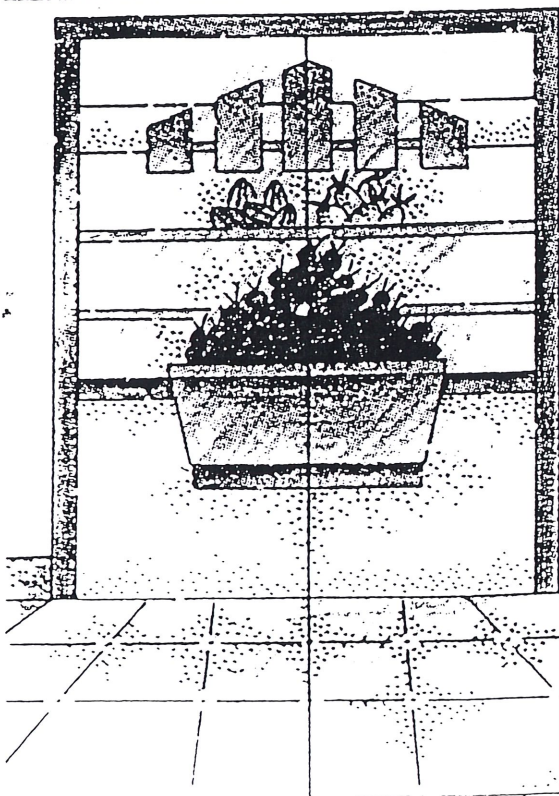
Tél. : 05 46 74 45 13

Jacques MENUET

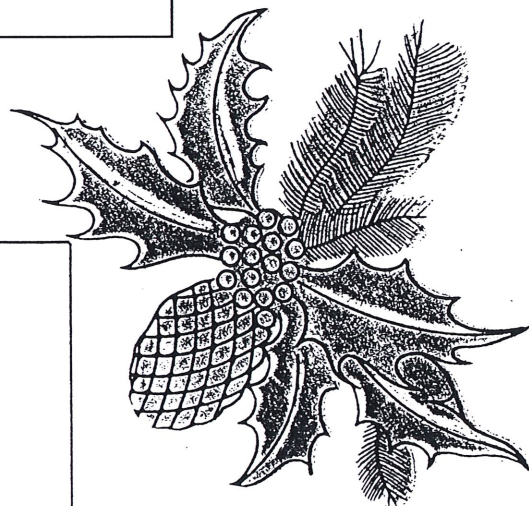
Plâtrerie, carrelage, plaques de plâtre,
Escalier sur voûte sarrasine
Cheminée

1 chemin des motillons
17100 Bussac/Charente
tél. : 05 46 93 46 75

Le point Multi – Service
ALIMENTATION GENERALE C. MENAUD



EPICERIE
TABAC
PRESSE
DEPOT GAZ
DEPOT PHOTO
JEUX / LOTO
RELAIS GROUPEMA
POINT VERT
FAX / MINITEL
PHOTOCOPIEUR
INFORMATION
ORGANISMES SOCIAUX
RELAIS SNCF
(tarifs, horaires,
réservations)
EUROPE - EPARGNE



La Communauté de
Communes du Pays
Santon vous informe que
du compost (en vrac) est à
votre disposition
gratuitement jusqu'au 1^{er}
avril à la
déchetterie des Arcivaux
et à l'usine de
Chermignac.

Notre « grand quotidien régional d'information » prévoyait dans son bulletin météo de ce lundi 27 décembre « vent faible à modéré de secteur ouest à sud-ouest ». Rassurant ! et pourtant alors qu'on attendait le bogue, on a eu le bang.

Après une soirée et une nuit d'angoisse on mesurait l'ampleur du sinistre : toitures endommagées, cheminées arrachées, hangars éventrés, routes et chemins impraticables sous un amoncellement de troncs et de branches, des arbres déracinés ou brisés.

On avait oublié que l'électricité nous fournit lumière, chaleur, froid, image, son, ... on le réalisait cruellement. L'eau ne coulait plus au robinet.

Parcourant (difficilement) notre commune dès le mardi matin, j'ai pu constater que des équipes de voisinage s'étaient spontanément constituées, partagées entre toitures et chemins.

On redécouvrait la chaleur humaine de la solidarité !

Nos employés communaux renonçaient aux congés prévus dans cette période de fête.

Répondant à notre demande, « brigades vertes », « arpètes » de la base aérienne de Paban, nous aidaient à effacer les traces les plus encombrantes. On devait incinérer plus de 200m³ de branchages à proximité du cimetière.

Dans le même temps des équipes d'EDF, venues d'ici et d'ailleurs, s'activaient jour et nuit pour réparer le réseau saccagé.

Je n'ai pas manqué de leur exprimer notre reconnaissance, m'excusant auprès d'eux pour ceux de nos concitoyens (rares heureusement) qui avaient eu à leur égard une attitude déplorable. Comme est déplorable aussi le comportement de ceux qui cherchent en de telles occasions - par quelque moyen que ce soit - à exploiter la détresse.

Après avoir paré à l'essentiel il convient maintenant de tirer les enseignements de cette situation exceptionnelle, vos élus s'y emploient.

En leur nom je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une heureuse année 2000.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 25 octobre 1999

ORDRE DU JOUR :

- 1- Elections M.S.A.
- 2- Section football, demande pour la pose de panneaux publicitaires.
- 3- Décisions modificatives.
- 4- Communauté de Communes, modification des statuts.
- 5- Appel d'offres ouvert pour l'aménagement et l'extension du groupe scolaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du message de madame Bouraud qui remercie le Conseil de sa participation lors des obsèques de monsieur René Bouraud.

1- Elections M.S.A.

Monsieur le Maire fait part de la composition du bureau pour les élections de ce mercredi 27 octobre.

2- Section football, demande pour la pose de panneaux publicitaires.

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu du bureau du Foyer rural concernant une demande de mise en place de panneaux publicitaires sur la main-courante du terrain de foot.

Le Maire rappelle qu'une demande avait déjà été présentée dans ce sens il y a quelques années mais non satisfaite, la présence permanente de ces panneaux étant jugée incompatible avec les soucis d'aménagement du centre-bourg. Toutefois le Conseil municipal accepterait une mise en place de ces panneaux à l'occasion des rencontres sportives sous réserve expresse de leur retrait immédiat après la manifestation. Le non respect de ces conditions annulerait cette autorisation.

3- Décisions modificatives.

a) Le Conseil décide du virement de crédits et de son inscription comme suit :

Virement de crédits

D.	C/020	=	- 69 000 F
D.	C/2315	=	+ 69 000 F

Ouverture de crédits

D.	C/238	=	+ 69 000 F
R.	C/238	=	+ 69 000 F

b) Le Conseil municipal considère qu'il y a lieu de sortir l'ancien véhicule communal (qui a d'ailleurs été mis à la destruction) de l'actif et d'ouvrir une opération d'ordre qui se présente de la façon suivante :

D.	C/192	=	+ 6 000 F
R.	C/238	=	+ 6 000 F

c) Le Conseil décide l'ouverture de crédits et leur inscription comme suit :

D.	C/165	=	+ 3 650 F
R.	C/165	=	+ 3 650 F

d) Le Conseil décide l'ouverture de crédits et leur inscription comme suit :

D.	C/020	=	- 12 304 F
D.	C/2182-136	=	+ 1 104 F
D.	C/2188-130	=	+ 11 200 F

4- Communauté de Communes : Modification des statuts.

Monsieur le Maire expose que la loi "Chevènement" prévoit que les Communautés de Communes ayant décidé la perception d'une taxe professionnelle unique et exerçant au moins 4 des 5 compétences définies par la loi, peuvent bénéficier d'une DGF bonifiée (175 fr. au lieu de 104 fr. en moyenne).

La Communauté de Communes du Pays Santon exerce déjà ces compétences mais certaines partiellement seulement.

Le Conseil communautaire qui a décidé la perception de la Taxe Professionnelle Unique, a donc décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour compléter ces compétences et les rendre parfaitement conformes aux exigences légales :

Article 7A-1 :

1er alinéa, rajouter : "et schémas de secteur-Aménagement rural".

2ème alinéa, remplacer : "à caractère économique" par "d'intérêt communautaire".

Article 7A-2 :

Rajouter : "Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire".

Article 7A :

Rajouter un § 3 : "Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées".

Il convient maintenant que ces modifications soient approuvées par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux.

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts prévue ci-dessus.

5- Appel d'offres ouvert pour l'aménagement et l'extension du groupe scolaire.

Informations municipales

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 3 200 000 F HT pour la réalisation du groupe scolaire a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 1999.

Suite au lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 17 septembre 1999 pour l'ouverture des plis, puis le mardi 28 septembre 1999 pour procéder à l'attribution des marchés de travaux. Lors de cette séance, la commission a déclaré l'appel d'offres infructueux.

Il a alors demandé au maître d'œuvre de reprendre gratuitement ces études conformément aux clauses du marché de maîtrise d'œuvre afin de respecter le coût prévisionnel des travaux.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide :

- de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de l'opération,
- d'approuver le nouveau dossier de consultation des entreprises,
- de fixer le montant du chèque caution à 500 F pour le retrait des dossiers,
- d'inviter la commission d'appel d'offres compétente à se réunir,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux correspondants et tous les documents afférents,
- de l'autoriser également à signer les marchés négociés susceptibles d'intervenir dans le cas où l'appel d'offres se révélerait infructueux.

Conseil municipal du 11 novembre 1999

ORDRE DU JOUR :

1- Lotissement « les Grands Champs ».

2- Piste cyclable, avis d'appel public à la concurrence, marché négocié.

3- Subvention sur amendes de police, programmation 2000.

4- Proposition d'acquisition d'une parcelle.

5- Programme Local de l'Habitat proposé par la Communauté de Communes du Pays Santon.

1- Lotissement Les Grands Champs.

a) Assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire la demande d'assujettissement à la TVA auprès de la Recette des Impôts, tout comme pour les tranches précédentes. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

b) Prix de vente des lots de la 3ème tranche du lotissement :

La réalisation de la 3ème tranche du lotissement permettra la vente de 12 lots pour une superficie totale de 12 543,50 m².

Le coût de l'opération est estimé à 1 047 195,00 F. Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir, auprès d'un établissement bancaire, une ligne de trésorerie pour permettre, avant d'avoir vendu tous les lots, de disposer de crédits afin de régler les fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer le prix de vente à 95,00 F TTC le m² (78,77 F HT) et autorise le Maire à signer auprès de la banque les documents nécessaires ainsi que les actes notariés à intervenir.

2- Piste cyclable, avis d'appel public à la concurrence, marché négocié.

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de réaliser une piste cyclable entre le Pontreau et Les Mailleaux.

Considérant le montant des travaux, il convient de procéder à un avis d'appel public à la concurrence, marché négocié.

Le Conseil municipal approuve le dossier de consultation des entreprises.

Il décide donc :

- de lancer l'avis d'appel public à la concurrence (marché négocié)
- de fixer le montant du chèque caution à 300,00 F pour le retrait des dossiers
- d'inviter la commission d'appel d'offres compétente à se réunir
- d'autoriser le Maire à signer le projet de marché négocié et tous les documents afférents.

3- Subvention sur amendes de police, programmation 2000.

a) Aires de stationnement

Des opérations d'aménagement de parking sont susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition des amendes des police.

Le Maire propose de retenir à ce titre la construction d'aires de stationnement au lotissement des Grands Champs (estimée à 43 970,76 F TTC).

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

b) Déplacement et ré-aménagement d'un abri-bus

Des opérations d'aménagement d'abri-bus sont susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition des amendes de police.

Informations municipales

Le Maire propose de retenir à ce titre l'opération suivante :

- déplacement et réaménagement de l'abri-bus sis à La Croix (lié à l'aménagement de ce carrefour dans le courant de l'année 2000) avec acquisition d'une parcelle de terre.

Le coût de l'opération est estimé à 17 830 F TTC qui se décompose ainsi :

- acquisition de terrain : 4 500,00 F (90m² à 50,00 F)
- viabilisation de l'emplacement : 7 300,00 F
- dépose et repose de l'abri-bus : 6 030,00 F TTC.

Le Conseil accepte cette proposition.

c) Acquisition d'une parcelle

Des petites opérations de sécurité sont susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition des amendes de police.

Le Maire propose de retenir à ce titre, l'acquisition d'une parcelle permettant l'élargissement du chemin rural au lieu-dit "Les Daux" pour améliorer la sécurité dans le virage.

Le coût de la dépense est estimée à 1 650,00 F TTC pour ce qui est de l'acquisition, auquel s'ajoute le coût

des travaux d'élargissement pour un montant de 4 200,00 F, soit un total général TTC de 5 850,00 F. L'opération sera réalisée courant 2000.

Le Conseil accepte cette proposition.

4- Proposition d'acquisition d'une parcelle.

Le Maire expose au Conseil municipal que pour permettre l'élargissement du chemin rural sis aux Daux, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section AM N°276 d'une contenance de 165m².

Le propriétaire, monsieur René Mounier étant sous tutelle, le Conseil décide de proposer à l'ADPP, organisme de tutelle, la somme de 1 650,00 F.

Si la proposition est retenue, il autorise le Maire à signer les documents et l'acte y afférents.

5- Programme Local de l'Habitat proposé par la Communauté de Communes du Pays Santon.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un dossier relatif au Programme Local de l'Habitat, le Conseil aura à émettre un avis. Il invite les membres du Conseil municipal à venir consulter ce document en mairie.

Conseil municipal du 2 décembre 1999

ORDRE DU JOUR :

1- Groupe scolaire, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

2- Décisions modificatives.

3- Programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Pays Santon.

4- Saintonge Romane, proposition de plan communal sur panneau.

5- Prime allouée au personnel communal.

6- Aménagement du carrefour de "La Croix".

7- Questions diverses.

1- Groupe scolaire, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

L'assemblée étant habilitée à délibérer,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé de procéder à l'extension et à la réhabilitation du groupe scolaire.

Il a été autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre à cette opération, par délibération en date du 28 décembre 1998, reçue en sous-préfecture le 30 décembre 1998.

Ce marché a été passé le 15 juillet 1999 avec le groupement solidaire, monsieur Jacques Chatelier, architecte DPLG mandataire, les bureaux d'études CICS et A INGENIERIE et l'économiste Moreau pour un forfait provisoire de rémunération de 303 000 F HT, soit 365 418 F TTC (tranche ferme et tranche conditionnelle), soit un taux de rémunération de 12%.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'extension et de réhabilitation était estimée à 2 525 000 F HT.

Au cours des études d'avant projet définitif, des modifications du programme se sont avérées nécessaires. L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux sur laquelle s'engage le maître d'œuvre est fixée à 3 200 000 F HT. Ce coût prévisionnel des travaux a été approuvé par délibération du conseil municipal du 15 septembre 1999.

Un premier appel d'offres a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 28 septembre 1999.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a donc repris gratuitement ses études et remis un nouveau DCE (dossier de consultation des entreprises) le 22 octobre 1999.

Le coût prévisionnel des travaux a été maintenu à 3 200 000 F HT, réparti comme suit :

- 2 174 129,35 F HT pour la tranche ferme,

- 1 025 870,65 F HT pour la tranche conditionnelle.

Il convient maintenant, avec la passation d'un avenant, d'ajuster le montant définitif du forfait de rémunération

Informations municipales

du maître d'oeuvre qui serait de 363 000 F HT, soit 437 778 F TTC, (taux global de 11,344 %) reparti comme suit :

- honoraires de la tranche ferme (taux à 11,35%) : 246 763,68 F HT arrondi à 246 700 F HT

- honoraires de la tranche conditionnelle (taux à 11,35%) : 116 436,32 F HT arrondi à 116 300 F HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 2 décembre 1999 à 17 heures 30 a émis un avis favorable.

Le Maire propose :

- d'accepter le projet d'avenant,
- de l'autoriser à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que tous documents afférents.

2- Décisions modificatives.

* Régulation d'ouvertures de crédits exercice 1999.

Suite à divers réajustements concernant les prêts Communauté de Communes, il convient de prendre les décisions modificatives nécessaires.

Dépenses :	Inv	16875	+ 2 020,00
	Fonc.	668	+ 540,00
		6611	- 2 560,00
		023	+ 2 020,00
Recettes :		021	+ 2020,00

Puis concernant les renégociations en 1999 :

Dépenses :	Inv		
	Fonc.	023	-4605,00
		668	+4605,00

Recettes :		021	-4605,00
		16875	+4605,00

* Le conseil municipal décide l'ouverture de crédits au C/668 de la manière suivante :

C/668 = + 100,00 F

C/022 = - 100,00 F

* Sortie de l'actif des biens acquis en 1993

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est possible de sortir de l'actif les biens renouvelables acquis avant le 1er janvier 1996, autres que le matériel de transport.

Il propose, pour les biens acquis en 1993, un apurement d'un montant de 29 520,41 F.

3- Programme local de l'habitat de la Communauté de Communes

Le Maire rappelle le contenu du dossier sur le Programme Local de l'Habitat, établi par la Communauté de Communes du Pays Santon.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

4- Saintonge Romane, proposition de plan communal sur panneau.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'opération de plans de commune sous forme de panneaux du Syndicat de la Saintonge Romane, action retenue par le conseil régional dans le cadre du contrat de ruralité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- demande un plan de commune sur deux panneaux extérieurs, sur la base d'un coût unitaire HT de 6 500,00 F soit un coût unitaire HT de 3 900,00 F avec l'aide régionale (40%) sur le premier panneau. Le coût unitaire HT pour les panneaux supplémentaires est de 1 800,00 F.

- décide d'individualiser les crédits nécessaires
- charge le Maire des formalités nécessaires.

5- Prime allouée au personnel communal.

La loi du 26 janvier 1984, article 88, et le décret du 6 septembre 1991 permettent aux communes qui le souhaitent de verser à leurs agents différentes primes dans la limite de ce que perçoivent les agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

La décision d'attribution des primes doit être prise par le Conseil municipal qui doit également en inscrire le montant au budget.

Afin de motiver le personnel communal, le Maire propose d'accorder à chacun des agents communaux une prime d'un montant de 600,00 F.

6- Projet d'aménagement du carrefour de "La Croix".

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré monsieur l'ingénieur de la Direction Départementale de l'Équipement ainsi que monsieur Sabathe de la Direction des Infrastructures du Département, pour examiner le projet d'aménagement du carrefour de "La Croix".

le coût de l'opération serait de 675 000,00 F HT dont 30% à la charge de la Commune. En raison du coût élevé de cette opération d'intérêt local et de l'importance des opérations engagées par ailleurs, le Maire souhaite que dans le cadre des OIL (Opérations d'intérêt local), la somme de 130 000,00 F proposée pour une autre opération, soit affectée à ce programme de "La Croix".

Le conseil municipal accepte le projet d'aménagement du carrefour de "La Croix" et donne son accord pour cette dernière proposition.

7- Questions diverses.

* Aide aux sinistrés de l'Aude

La souscription communale organisée au bénéfice des sinistrés de la commune de Villedaigne (460 hab.) a produit la somme de 8 600,00 F.

Le Maire propose d'arrondir cette somme à 10 000 F par un apport communal de 1 400,00 F. Le Conseil approuve cette proposition.

* Couverture Maladie Universelle (CMU)

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier reçu du Département à propos des nouvelles mesures de couverture sociale applicables au 01/01/2000.

* Taxe Professionnelle Unique : désignation d'un délégué.

Le Maire informe le Conseil de la création d'une commission locale d'évaluation du transfert des charges. Chaque commune aura à désigner un délégué, madame Françoise Durand se porte candidate.

Conseil municipal du 6 janvier 2000

ORDRE DU JOUR :

1- *Lotissement "Les Grands Champs".*

2- *Piste cyclable.*

3- *Questions diverses.*

1- Lotissement "Les Grands Champs".

Décision modificative sur l'exercice 1999.

Le Conseil municipal décide de l'ouverture de crédits de la manière suivante :

D.	C/	605	499 000 F
D.	C/	6015	96 000 F
D.	C/	71355	595 000 F
D.	C/	3555	595 000 F
R.	C/	7015	595 000 F
R.	C/	71355	595 000 F
R.	C/	3555	595 000 F

2- Piste cyclable.

* *Concours de service de la Direction Départementale de l'Équipement pour la construction d'une piste cyclable du Pontreau aux Mailleaux - RD 114.*

Par délibération en date du 29 juillet 1999, la commune de Bussac sur Charente a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une piste cyclable du Pontreau aux Mailleaux - RD 114.

Ce concours a été autorisé par Monsieur le Préfet, le 13 septembre 1999.

Après étude, la Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime propose une estimation prévisionnelle définitive s'élevant à 428 950,00 F hors TVA, soit 65 393,01 euros, aux conditions économiques du mois de juillet 1999.

L'ouvrage fait partie du domaine de l'Infrastructure. Il lui est affecté un degré de complexité de 1.

La commune de Bussac sur Charente accepte cette estimation qui devient l'estimation prévisionnelle définitive.

Le Taux de rémunération du service, tel qu'il résulte du barème défini à l'article 6 de l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 est de 5,04%.

Le forfait de rémunération est donc égal à 21 619,08 F hors TVA, soit 26072,61 F TTC, (3 974,74 euros).

** Piste cyclable : approbation du marché*

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de l'entreprise Gaudy-Bonneau pour un montant de 505 434,60 F TTC, accepte ce marché et autorise monsieur le Maire à le signer ainsi que les éventuels avenants et toutes pièces techniques ou administratives s'y rapportant.

3- Questions diverses.

** Communauté de Communes du Pays Santon*

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Santon lui a fait savoir qu'un emprunt dans le cadre des travaux de voirie, subventionnés pour un montant de 39 000,00 F peut être accordé à la commune.

Le Conseil municipal sollicite cet emprunt.

** Mise à disposition de jeunes militaires de l'école d'Armée de l'Air de Paban*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une quinzaine de jeunes militaires peut être mise à disposition de la commune le week-end des 8 et 9 janvier pour aider à une remise en état des voies communales après la tempête ou bien chez des particuliers en difficulté.

A PROPOS DE LA TEMPETE : MERCI
à tous ceux qui, par quelque moyen que ce
soit, ont permis de faire face à cette situation
exceptionnelle.

Arrêté municipal

Le Maire de Bussac sur Charente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2-1°,

Vu le Code Rural et Forestier et notamment l'article L 331-5 du Code Forestier,

Vu le Code Civil et notamment l'article 673,

Considérant qu'à la suite de la tempête du 27 décembre 1999 les voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation restent encombrés de troncs d'arbres et de branchages, et qu'ils constituent de ce fait un danger pour les personnes et les véhicules y circulant,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les propriétaires des arbres sont invités à dégager eux-mêmes, ou à faire dégager bois et branches leur appartenant dans le délai maximum d'un mois à partir de la publication de la présente décision. A défaut, il y sera procédé d'office par l'autorité municipale.

Article 2 :

Pour des raisons de sécurité ou par nécessité de rétablissement d'un accès urgent en tel ou tel endroit, le Maire fera dégager la voie publique immédiatement, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Article 3 :

Les propriétaires qui n'auront pas eu les moyens de retirer leurs arbres et qui en auraient fait la demande, pourront récupérer leur bois enlevé par la commune dans le délai maximum de deux mois à compter de la présente décision. Une participation financière pourra être demandée pour le déblaiement ; elle sera fixée par le Conseil municipal.

Article 4 :

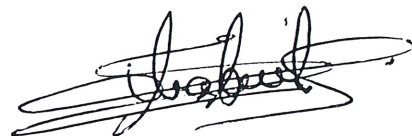
Monsieur le Maire de Bussac sur Charente,

Madame la secrétaire de mairie de Bussac sur Charente,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet et publié dans la Commune.

Fait à Bussac sur Charente le 27 janvier 2000

Le Maire, Guy Chapuis



Informations locales

Etat civil



Naissances :

- Léa Capucine Lillou RAVET née le 18 novembre, fille de M. et Mme RAVET, 14 chemin des Grands Champs.

- Manon Siléane GUILLAUD née le 23 décembre, fille de Nadia PATOUR et Patrick GUILLAUD, 101 route du Val de Charente.

Catherine FAVEAU et Sylvain OLMEDA ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils Damien le 23 janvier 2000.

Monsieur et madame Bernard COUTEAU ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petit fils Maxence, enfant de Johnny et Sandra.

Décès :

- Fernande SAGOT, 81 chemin de la Rétorie, décédée le 5 novembre.

- Denise MARQUISAUD, 11 chemin de la Grand'Porte, décédée le 8 novembre.

- Albertine SERVIENTIS, chemin des Daux, décédée le 18 novembre.

- Denise DANIAUD, 3 chemin du Petit Colombard, décédée le 19 novembre.

Service national

LE RECENSEMENT MILITAIRE A 16 ANS EST OBLIGATOIRE (FILLES ET GARCONS)

Jeunes gens nés en janvier, février, mars 1984, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille, dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir **assister à la journée d'appel** à la préparation à la défense, mais aussi pour **s'inscrire aux examens et concours** soumis au contrôle de l'autorité publique (examens scolaires, permis de conduire...), ainsi que pour être **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Eclairage public

Les principaux dysfonctionnements dus à la tempête ont été recensés et vont être réparés. Un oubli étant toujours possible, signaler en mairie toute anomalie constatée.

ACCA de Bussac sur Charente

Les membres du bureau de la chasse adressent à leurs amis ainsi qu'à leurs proches, leurs souhaits les meilleurs pour l'année 2000.

Nous vous invitons aussi au banquet de la chasse qui aura lieu
le samedi 26 février à 21 h, salle municipale place d'Oron.

Tél. : Michel BRETHERS au 05 46 93 25 98 et Pascal BRETAUD au 05 46 74 64 91.

Association Mélody

Le dimanche 31 octobre 1999 s'est déroulé à Lausanne (Suisse), **la coupe d'Europe d'orgue et d'accordéon**. Quelques élèves ont participé à ce concours à différents niveaux :

ORGUE

- Catégorie « lutin A » : **Alison BRUNETEAU** (Bussac) a obtenu un 1^{er} prix, coupe avec distinction et ruban d'honneur (95% des points)
- Catégorie « concertiste » : **Emmanuelle LABBE** (Bussac) a obtenu un 1^{er} prix, coupe avec 91% des points.

ACCORDEON

- Catégorie « juniors A » : **Cindy MAULAVE** (Bussac), 1^{er} prix coupe avec 90% des points.
- « Amateur C » : **Alexis HERVE** (Eglises d'Argenteuil), 1^{er} prix coupe avec 92% des points.

Informations locales

- « Indépendant B » : **Aurélie BERNARD** (Corme Royal), 2^{ème} prix, médaille d'argent avec 83% des points.
 - Catégorie « semi-professionnel B » : **Estelle GIRAudeau** (Soulignones), 1^{er} prix médaille d'or avec 88% des points.
 - Catégorie « professionnel A » : **Loïc LABBE** (Bussac), 1^{er} prix, coupe avec 91% des points.
- Félicitations à ces jeunes qui progressent, il faut continuer ainsi !

Véronique Gaudin

Nouvelles de l'école

RESULTATS ELECTIONS

Les représentants des parents aux réunions de Conseil d'école sont Mmes Marie-Claude Allinand, Laetitia Bruneteau, Joelle Dura, Florence Guicheteau, Emmanuelle Renaud, Béatrice Roux.

CONSEIL D'ECOLE DU 3 DECEMBRE 1999

Les secrétaires de séance sont mesdames Guicheteau et Bruneteau.

Ordre du jour :

- *Règlement intérieur*
- *Travaux et commission de restructuration*
- *Projet d'école,*
- *Résultat des évaluations*
- *Effectifs, répartitions, prévision*
- *Semaine « parents à l'école »*
- *Questions diverses*

Règlement intérieur

Précisions sur plusieurs points. Il est demandé que les enfants arrivent propres à l'école et que les horaires du matin soient respectés y compris en classe maternelle. Il est rappelé qu'il y a cours le samedi matin. Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant (utile en particulier lors des sorties scolaires).

Travaux et commission de restructuration

Le premier appel d'offre du mois d'août s'est révélé infructueux. M. Chapuis attend la seconde étude du projet financier pour l'école le 6 décembre. Les travaux devraient débuter en janvier 2000 en deux phases et se termineraient en septembre de la même année.

Projet d'école

Thème : maîtrise de la langue orale et écrite, le réel, l'imaginaire, la vie animale, les échanges avec d'autres classes, la vie des explorateurs et navigateurs (débat, film, sorties).

Deux sorties ont déjà été faites à Rochefort (chantier de l'Hermione et Corderie royale) pour les CM1 et CM2, zoo de Chizé pour les PS, MS, CP, CE.

Résultat des évaluations

			<u>Bussac (% réussite)</u>	<u>Département</u>
CE2	<u>Français :</u>	Activité compréhension	63,7	65,3
		Production écrite	65,2	70,9
		Orthographe	62,2	66,7
		Score moyen en Français	63,3	66,3
	<u>Mathématiques :</u>	Géométrie	79,2	72,7
Mesures		69,3	66,9	
Travaux numériques		62,5	62	
Résolution problèmes		56,2	56,1	
Score moyen en maths		67,2	65	
6ème			<u>6èmes issus de Bussac</u>	<u>Score du collège</u>
	Français		65,17	64
	Mathématiques		72,6	64

Informations locales



On note de bons résultats en maths et de moins bons en français, il s'avère donc pertinent de privilégier les activités de français.

Effectif scolaire, répartition

Actuellement 126 inscrits, il est prévu 128 enfants pour janvier, ainsi répartis dans les classes :

Mme BOQUET	19 PS et 7 MS	Mme FERRER	12 GS et 10CP
M. COUDRAY	10CP et 14 CE1	M. FERRER	17 CE2 et 10CM1
Mme GANTHY	8 CM1 et 19 CM2		

Prévision rentrée 2000 : 1 élève de 2 ans, 11 élèves de 3 ans, 12 élèves de 4 ans, 7 de 5 ans, soit 31 enfants en classe maternelle.

12 CP, 20 CE1, 14 CE2, 17 CM1, 18 CM2, soit 81 enfants en primaire. Total pour l'ensemble de l'école = **112 élèves**.

Semaine « Parents à l'école »

La directrice donne connaissance d'un courrier de l'Académie daté du 18 novembre, reçu le 2 décembre, annonçant que la semaine « Parents à l'école » était prévue du 6 au 11 décembre. Ces dates ne laissant pas assez de temps pour organiser cette semaine, le Conseil d'école décide d'y renoncer. C'est dommage !

Questions diverses

Cours d'anglais pour les CM2 : Mme Paladin qui assure habituellement les cours d'anglais est indisponible. L'Académie s'était engagée à prendre en charge financièrement des intervenants pour la remplacer et elle s'est rétractée au dernier moment. Le conseil déplore qu'en dépit des annonces ministérielles, les cours d'anglais soient supprimés.

En ce qui concerne les cours du mercredi, il faut que le conseil d'école se positionne en faveur de ce changement et que toutes les écoles d'un même secteur de collège soient d'accord pour que la demande puisse être proposée à l'inspection d'Académie.

Achat d'un nouvel ordinateur pour l'école, dans la classe de M. Coudray, payé par la municipalité avec une subvention DGE (Dotation Globale de l'Équipement).

Dates des futures manifestations :

Loto : 14 janvier 2000

Carnaval : 11 mars

Fête de l'école : 11 juin.

ACCES ECOLE MODIFIE

En raison du démarrage des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire, les conditions d'accès à compter du 4 janvier sont modifiées comme suit :

Entrée maternelle : portail coté voie ferrée (accès rigoureusement piéton).

Entrée primaire : petit portail coté route du Val de Charente.

RAPPEL :

En raison de la circulation des véhicules accédant au chantier, le stationnement devant la salle municipale est rigoureusement interdit.

Photos – travaux

TRAVAUX FAITS

Chemin des Roderies (les Daux)

Mise en place d'un caniveau, gravillonnage.

Écoulement toiture du Foyer rural

Une très grande surface de toiture est drainée par de trop rares descentes de gouttière débouchant dans des buses au débit un peu faible. Lors de fortes précipitations, tout débordait. Cela ne devrait plus se produire.

Grillage des terrains de tennis

Ils ont été réparés et retendus.

Informations locales

Fontaine des Motillons (photo ci-contre)

Les employés communaux ont construit un mur en moellons pour soutenir le chemin de la sablière au dessus de la fontaine. Reste à résoudre le problème des eaux pluviales de ce même chemin.

Lotissement communal des Grands Champs

Les voies d'accès (prolongation du chemin des Grands Champs et impasse de la Cuelle), sont terminées. La viabilisation des 12 terrains à bâtir est en voie d'achèvement. Les constructions pourront commencer dès février.

TRAVAUX PREVUS

Piste cyclable

La piste cyclable prévue de longue date le long de la route du Val de Charente, entre le Pontreau et la Grand'Porte va enfin être réalisée.

Les travaux commencent, nous assure-t-on, le 14 février pour se terminer le 31 mars.

Pendant ce temps, la circulation automobile sera alternée sur cette portion de route.

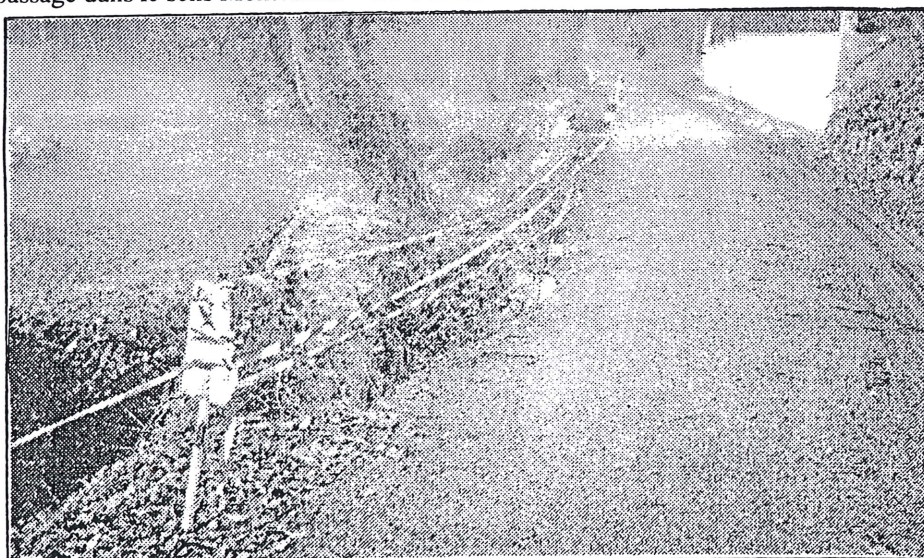
Rappel: à la même époque, le chantier de l'école devrait connaître une grande effervescence et la traversée de Bussac risque d'être bien difficile !

Devise de l'hiver : être prudent, rester patient.

D'autant plus que les bas cotés des petites routes qui pourraient permettre d'éviter tous ces chantiers ne seront peut-être pas tous remis en état. Les innombrables souches, rondins, feuillages, fils électriques ou téléphoniques qui ont jonché la chaussée n'auront peut-être pas été tous évacués.

Chemin de Montvolant (photo ci-dessous)

De gros arbres sont tombés à la sortie des Guilloteaux, entraînant une partie du chemin le long du ruisseau. Gros travail de voirie en perspective et danger pour la circulation dans l'immédiat. Un sens unique provisoire va être mis en place, autorisant le passage dans le sens Montvolant – les Guilloteaux.



Tempête



Chemin de Montvolant : chêne énorme + poteau + ligne téléphonique + fils électriques

Si je regarde mon jardin par la fenêtre de gauche, je vois la souche renversée de mon prunier. Si je regarde par la fenêtre de droite, c'est un hangar effondré que je contemple. J'ai renoncé aux ballades dans les bois parce que je trouve que l'horizontale va moins bien aux arbres que la verticale, tant qu'à l'oblique, n'en parlons pas !

Chemin des motillons : très gros tilleul + poteau + fils électriques + clôture



Informations locales



1-Chemin de Charmeneuil

2-Dépôt de végétaux sur le terrain communal près du cimetière. Le groupe de militaires envoyé par Paban a participé pendant deux jours au dégagement des voies. Les « brigades vertes » ont également travaillé sur la plupart des chemins en zone boisées.

3-Chemin du bois Morineau (entre les Daux et Chez Tessier). Un vrai paysage de guerre ! La Croix Rouge est venue au secours des habitants les plus éprouvés. La gendarmerie a distribué des bougies à domicile.

Le Centre Communal d'Action Sociale a apporté un peu de chaleur aux habitants en les invitant à prendre quelques repas ensemble le soir, salle municipale. Une quarantaine de personnes privées d'électricité se sont donc retrouvées le 4 et le 5 janvier dans une salle chauffée et bien éclairée devant un dîner frugal mais chaud, qui leur a permis d'oublier un moment leur maison froide et sombre. *C'était sympa ! pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ?*

Bonne question. Il aurait simplement fallu savoir que la coupure d'électricité allait se prolonger aussi longtemps. Hors personne jusque là, ne pouvait le prévoir puisque les fenêtres s'éclairaient progressivement ici et là et qu'on pouvait s'attendre à voir la lumière ré-installée subitement chez soi. EDF est resté longtemps muet à ce sujet.



CCAS info

REPAS DES AINES

Comme chaque année, le 11 novembre est une date que nous réservons à nos anciens. A en croire le nombre d'inscriptions sans cesse croissant (115 repas servis cette année!) la table est bonne et le plaisir de se retrouver se propage...

Comme à l'accoutumée, Liliane Fouquet et Corinne Gelicus étaient aux fourneaux et l'équipe municipale au service!

Après un repas bien arrosé (voir menu) l'animation a été assurée par le groupe folklorique LA PIBOLE SAINTONGEASE qui nous ont fait revivre les musiques, chants et danses traditionnels de notre province et chacun a pu s'essayer aux anciens pas de danse.



MENU

Apéritif et ses amuse-gueules

Velouté de champignons

Crabe aux petits légumes

Roti de porc Orloff

Flageolets

Salade

Fromage (Merci Guillaume Jacques)

Coquelin

Café, chocolat et pousse...

La chorale du temps libre nous a poussé la chansonnette et la journée s'est terminée par quelques valse, tangos, et musique plus rythmée.....! A en écouter quelques uns, ils auraient bien volontiers continué

à danser encore quelques heures... Décidément, les retraités ne sont plus ce qu'ils étaient!!!



Informations locales

DES BUCHES AVANT LA TEMPETE

Le matin du samedi 18 décembre, les conseillers municipaux, par équipe de deux, ont rendu visite à tous les foyers Bussacais âgés de plus de 70 ans, pour leur offrir la traditionnelle bûche de Noël. Cette année, 60 administrés étaient concernés!

C'est l'occasion tous les ans de s'informer de l'état de santé et des conditions de vie de chacun d'entre eux, ou tout simplement de faire un brin de causerie.....

C'est un moment toujours trop court, mais nous leur donnons rendez-vous à l'année prochaine!

Nous précisons que la liste des bénéficiaires est établie à partir de la liste électorale, seul document nous permettant d'identifier par classe d'âge les Bussacais. Les "oubliés" doivent donc se faire connaître en mairie.

SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Nous vous rappelons que depuis 1996, le CCAS a décidé de répondre à la demande des collèges ou des familles pour participer financièrement aux voyages scolaires.

Ceci bien sûr sous certaines conditions, notre rôle étant d'aider en priorité les familles aux revenus limités.

Conditions à remplir pour l'attribution d'une subvention destinée à un voyage scolaire

* Etre résidant Bussacais

* Etre élève de collège (6^e, 5^e, 4^e, 3^e)

* Déposer la demande par écrit, avant la date du voyage

* Fournir → le dernier avis d'imposition du ménage

→ une attestation du collège précisant :

- le coût du voyage

- le montant de la participation du foyer socio-éducatif

* La subvention ne pourra être supérieure au 1/3 du prix du voyage

* Une seule subvention sera attribuée par élève durant le cycle

* La subvention sera virée par mandat administratif sur le compte du demandeur et non pas au collège.

Le montant de la subvention sera déterminée en fonction du Quotient Familial pour un montant maximum de 500F.

AIDE AUX DEVOIRS

La reprise de l'aide aux devoirs en collaboration avec le Foyer rural s'est effectuée le 3 décembre. Cette année elle est assurée chaque mardi et vendredi de 17h45 à 19h. Elle aura lieu dorénavant à la bibliothèque (entrée sous le proche Foyer rural).

Nous vous rappelons que seuls y sont accueillis les élèves de collège (6^e, 5^e, 4^e, 3^e). Emmanuel Allinand, élève de terminale, assure ces permanences avec sérieux et nous l'en remercions.

Pour toute information complémentaire, contacter Françoise Durand, Maire adjoint aux affaires sociales, le lundi soir ou sur rendez-vous.

LA CMU : UNE COUVERTURE MALADIE COMPLETE.

A partir du 1^{er} janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière (+ de 3 mois) de bénéficier de la sécurité sociale pour ses dépenses de santé. Elle offre également aux personnes dont les revenus sont les plus faibles, une couverture maladie complémentaire.

Une « complémentaire » gratuite peut venir en complément des remboursements de la sécurité sociale sous condition de ressources ou *automatiquement pour les allocataires du RMI*.

Si vous étiez couvert par l'aide médicale, la CMU vous prend en charge au 1^{er} janvier sans démarches de votre part.

Conditions de revenus :

Composition du foyer	Niveau maximal de ressources par mois*
Une personne	3500F
Deux personnes	5250F
Trois personnes	6300F
Quatre personnes	7350F
A partir de cinq personnes, par personne supplémentaire	1400F

* Certaines prestations perçues n'entrent pas dans le calcul des ressources (ex : allocation pour jeune enfant...), et les allocations logement ne sont prises en compte qu'à hauteur d'un forfait.

Informations locales

Droits offerts par la CMU complémentaire :

Il n'y a plus à avancer les frais liés aux soins, y compris la part non remboursée par l'assurance maladie (notamment le ticket modérateur). **Les droits à la CMU complémentaire sont ouverts pour un an** et réexaminés chaque année.

Elle peut être gérée soit par la caisse d'assurance maladie, soit par un organisme complémentaire (mutuelle, assurance, institution de prévoyance).

Pour plus d'information (plaquette en mairie)

Centre de sécurité sociale, MSA, centre d'action sociale de la commune.

N° vert jusqu'au 31 mars : 0 800 555 222.

TOUTE L'EQUIPE DU CCAS VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX DE SANTÉ ET DE BONHEUR POUR L'ANNEE 2000

Bébés à la bibli

Quatre séances en décembre où nous avons à peu près retrouvé les mêmes. Le problème, c'est que les bébés ont grandi. Tous ceux qui rampaient à peine en mai dernier, marchaient très bien en décembre et avaient le souci de nous le montrer. Intimidés en mai, ils se souvenaient apparemment bien, six mois plus tard, d'être déjà venu à la bibliothèque sans avoir vraiment pu l'explorer à leur guise. Et puis notre professionnelle du conte pour enfants était absente.

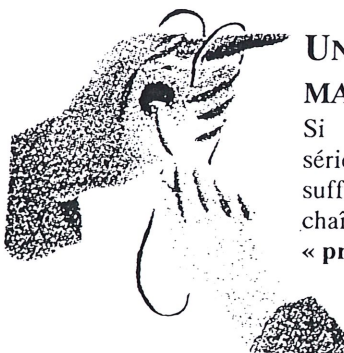
Nous avons fait ce que nous avons pu. C'était assez drôle mais pas toujours efficace. Heureusement, les mamans et gardiennes ont davantage participé. Certaines d'entre nous se sont spécialisées dans une histoire bien précise. Claudine s'est taillée un franc succès avec « la grenouille à grôôôosse bouche ». Une maman s'est lancée dans les comptines que nous avons repris en chœur en les mimant ; il fallait alors voir la tête des petits, figés sur place, complètement ahuris devant toutes ces dames qui faisaient les clowns ; de mémoire de bébés on n'avait jamais vu ça ! Fou rire garanti et contagieux de toutes les générations présentes.



Quatre nouvelles séances ont lieu actuellement le jeudi de 10h30 à 11h30 et nous prévoyons de continuer en mai prochain, toujours pour un petit groupe de huit enfants maximum. S'inscrire en mairie (05 46 93 11 11).

Marie-Christine Pommier

Bref et vrac



UNE CHUTE, UN MALAISE

Si l'on est seul, c'est sérieux. Un simple geste suffit pour déclencher la chaîne de solidarité « présence verte ».

Chaque abonné est muni d'un transmetteur relié à son téléphone. Il suffit pour déclencher l'alarme d'appuyer sur un bouton d'appel ou d'actionner la télécommande portable si l'utilisateur est éloigné du transmetteur. Le transmetteur est muni d'un haut parleur et d'un micro qui permettent de dialoguer avec présence verte sans décrocher le téléphone.

L'alarme est reçue au centre de réception des appels. Une équipe de professionnels à l'écoute 7 jours sur 7 et

Informations locales

24h sur 24 analyse de façon détaillée et rapide la nature de l'alarme et fait intervenir soit le réseau de solidarité (proches, famille, voisins, médecins) soit des services d'urgence. L'abonné constitue lui-même ce réseau d'intervention. Ces informations strictement confidentielles sont enregistrées par présence verte.

Pour la Charente maritime : Fief Mont Louis – 17106 Saintes CEDEX – Tél. 05 46 97 50 88

ASSOCIATION FAMILIALE DES MAISONS D'ACCUEIL

Plaquette en mairie.

Adresse : AFMA – 6, rue Berthonnière – 17000 Saintes – Tél. 05 46 74 38 50.

Vous êtes propriétaire d'une maison en milieu rural



Inoccupée, elle nécessite quelques travaux de rénovation...

ou vous voulez la louer pour les vacances

Permettre à des familles qui n'en ont pas les moyens de partir en vacances vous semble une bonne idée. Vous aimeriez participer à ce projet ...



ACTION EN FAVEUR DES SINISTRES DE L'AUDE

La commune de Villedaigne (460 habitants), entièrement sinistrée lors des inondations de novembre dernier a bénéficié de la collecte faite sur Bussac : 8600F auxquels la mairie a ajouté 1400F pour arrondir la somme à 10 000F.

7 D'UN COUP !

Tout le monde a lu l'histoire dans le journal : le 15 novembre, un train parti de Saintes rencontre brutalement un troupeau de vaches laitières échappées de leur enclos et égarées sur la voie ferrée à

Taillebourg. Résultat, un beau carnage. 7 vaches tuées et des dégâts matériels. Le train n'a pas déraillé. La quarantaine de voyageurs et le conducteur s'en souviendront longtemps. **Ceux-là n'oublieront jamais de refermer soigneusement les barrières des prairies après leur passage. Il serait souhaitable que tout le monde en fasse autant !**

EAU TRES POTABLE

Contrôle de qualité de l'eau d'adduction publique après tempête du 27 décembre 99, d'après prélèvement fait le 5 janvier 2000 :

Qualité bactériologique : conforme

Qualité chimique : conforme

Avis sanitaire : eau de bonne qualité

DRIIN ! AH, ÇA MARCHE !

Des dispositions compensatoires sont adoptées par France Télécom à destination des particuliers et des entreprises dont les lignes ont été interrompues suite à la tempête :

Pour les particuliers :

- si la ligne a été rétablie pour le 3 janvier, il est offert 2 week-ends de communications locales et nationales gratuites les 4 et 5 mars ainsi que les 11 et 12 mars prochains hors celles établies avec la carte France Télécom ou vers les mobiles et les services à tarification spéciales comme Télétel ou Audiotel.

- Si la ligne téléphonique était encore coupée le 3 janvier, France Télécom offre son utilisation gratuite pendant toute la période du 4 au 12 mars dans les conditions déjà données au dessus. Ils bénéficieront également d'un mois d'abonnement gratuit.

Pour les entreprises :

- Lignes rétablies pour le 3 janvier, deux fois trois jours gratuits (3,4,5 mars et 10,11,12 mars) dans les mêmes conditions que précédemment.

- Lignes encore coupées le 3 janvier, utilisation gratuite du 3 au 12 mars et un mois d'abonnement gratuit, avec les mêmes restrictions que pour les particuliers.

LES ARBRES SE SONT COUCHES.

On aurait dû les vacciner contre la grippe.

MC Pommier



Club du temps libre, dit « du 3^{ème} âge »

*En cette veille de nouvel an
 L'année qui achève ce siècle
 Centenaire chargé d'Histoire
 Succession de douloureux conflits
 Nous les plus âgés, pleins de souvenirs
 De ces tristes passages, essayons d'oublier
 En espérant que bientôt tout pays
 Signera une paix universelle
 Aussi, sans parler de tout cela
 Les anciens, membres du temps libre
 Amicalement dans de gaies réunions
 Passons d'agréables moments
 Autour d'une table, tapant le carton
 Scrablant pour le mot le plus long,
 « rummycubant » espérant le joker,
 que de bonnes soirées nous passons
 les jeux par un loto, clôturons
 trois petits tours de jeux gagnants
 un petit lot pour trois heureux
 vient ensuite le remontant
 quelques gâteaux et jus de fruits
 une boisson chaude pour clore le tout
 ainsi va la vie de notre section
 sans oublier ceux qui nous ont quittés
 que notre souvenir les accompagne
 afin de les remplacer, la porte est ouverte
 nouveaux adhérents nous vous attendons.*

Fait à Bussac le 12/12/99

Paul Rault



Section football

Equipe seniors

L'accession en promotion de première division est encore envisageable, mais pour y parvenir l'équipe devra effectuer un effort supplémentaire. L'élimination en coupe « Aunis Saintonge » au troisième tour, nous donne l'occasion de disputer le challenge avec l'espoir d'aller le plus loin possible dans cette compétition.

Débutants

Plusieurs plateaux débutants ont été perturbés par des conditions météo ne permettant pas à nos jeunes joueurs de confirmer les bons résultats obtenus lors des autres disputes.

Foyer rural

Le certificat d'animateur obtenu par **Pascal Boudoire et Jean-Luc Lefebvre** permettra à ces débutants d'acquérir les bases du football dans de bonnes conditions d'initiation.

Le prochain plateau aura lieu le samedi 22 janvier 2000 à Bussac.

La section football regrette le refus du Conseil municipal à la demande du bureau du Foyer rural concernant la mise en place permanente de panneaux publicitaires autour du stade. Ce refus nous enlève la possibilité d'augmenter nos recettes publicitaires.

L'accord ponctuel d'affichage lors des matchs limite les annonceurs potentiels.

Nous remercions les sponsors de notre calendrier pour l'année 2000 :

Christian MENAUD

Michel CHABOT

Bernard DEMAZOIN

Dominique PEROCHAIN

Guillaume JACQUES

Françoise PLANET

Thierry MONGET

LE VANESS

LE TGV

MAGUY FLEURS

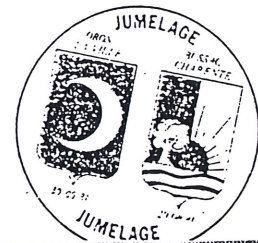
LA FLAMBEE

La section football vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2000.

Le bureau

REPAS DU FOOT
Samedi 5 février à 20h30

Jumelage



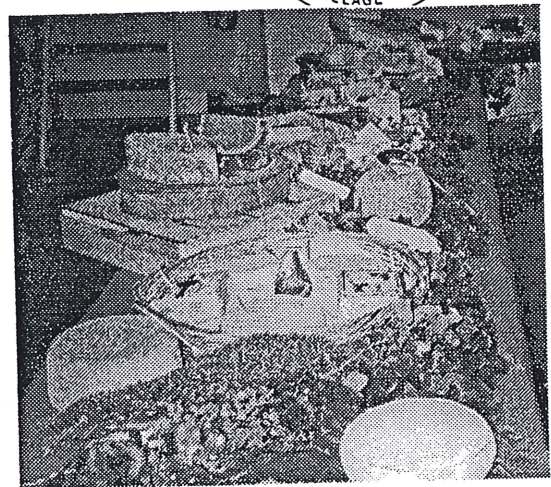
Le 20 novembre, la soirée que propose le comité de jumelage chaque année à cette époque, s'est articulée autour d'un nouveau thème, celui des fromages. Les convives présents, que l'on aurait souhaité plus nombreux, ont fort apprécié ce savoureux buffet préparé par la crèmerie MOREAU. Les fans de la danse ont pu s'en donner à cœur joie jusqu'à 3h30.

Prochaine soirée :

SAMEDI 1^{er} AVRIL 2000

SOIREE ANTILLAISE

Avec un petit plus : l'animation sera différente de ce que vous connaissiez jusqu'à présent...



Foyer rural

UN FAX SYMPA VENU D'ORON, 4 JANVIER 2000

(A lire avec l'accent vaudois)

« Chers amis du jumelage,

C'est avec beaucoup de chagrin que nous avons appris par la TV et par les amis, les conséquences du sinistre qui a si durement touché votre région, et qui hélas, laissera des traces que seul le temps pourra peut-être effacer.

Nous aimerions vous dire que nous sommes de tout cœur avec vous tous, et que si nous pouvons participer à une aide quelconque et possible depuis ici, de nous le faire savoir.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour une suite heureuse de cette nouvelle année.

Avec toute notre amitié »

Gymnastique volontaire

Jusqu'à nouvel ordre, les cheminements en zone boisées sont impossibles et les randonnées n'ont lieu que sur les petites routes et les chemins dégagés ne présentant pas de danger. Les circuits prévus sont donc un peu modifiés.

PROGRAMME RANDONNEES PEDESTRES

Du 3 JANVIER 2000 au 31 MARS 2000

DATES	DEPARTS		RANDONNEES
	HEURES	LIEUX	
LUNDI 03.01.2000	14 H 00	LE DOUHET - Château	LES FONTAINES DE VENERAND
LUNDI 10.01.2000	14 H 00	FONTCOUVERTE - Salle des Fêtes	CIRCUIT DE LA PETITE METAIRIE ET LA FONTMORILLON
LUNDI 17.01.2000	14 H 00	LA CHAPELLE DES POTS - Eglise	LE VALLON DU BOURRU
LUNDI 24.01.2000	14 H 00	TAILLANT - Eglise	TAILLANT - BIGNAY
LUNDI 31.01.2000	14 H 00	BUSSAC - Place Oron	CIRCUIT DE BUSSAC
LUNDI 07.02.2000	14 H 00	TAILLEBOURG - Port	ANNEPONT PAR LE CHATEAU DE LA FORET
LUNDI 14.02.2000	14 H 00	ST SAUVANT - Parking du Champ de Foire	ST SAUVANT - LA VALLEE DU CORAN
LUNDI 21.02.2000	14 H 00	ARCHINGEAY - Eglise	CIRCUIT DES FONTAINES
LUNDI 28.02.2000	14 H 00	BURJE - Mairie	CIRCUIT DES LAVOIRS
LUNDI 06.03.2000	14 H 00	ST VAIZE - Parking école	VAL ROCHEFOLLET, CHARMENEUIL & LES CHAPITRES
LUNDI 13.03.2000	14 H 00	ECOYEUX - Mairie	CIRCUIT DU BOIS JULLIANT ET DE ROLLAND
LUNDI 20.03.2000	14 H 00	LES NOUILLERS - Eglise	MARCHEROY ET LE BOIS CHARMANT
LUNDI 27.03.2000	14 H 00	CRAZANNES - Musée de la Pierre	VISITE DU MUSEE ET CIRCUIT DE LA PIERRE

Pour le bon déroulement des randonnées et par souci de sécurité, chacun doit faire preuve de discipline et de compréhension en respectant le rythme de marche de l'organisateur et suivre les consignes : rester groupé, marcher à droite sur le bitume. MERCI et BONNE ROUTE.

PENSER A : ETRE A L'HEURE
ETRE BIEN CHAUSSE
EMPORTER DE L'EAU

ST SAVINIEN organise chaque mois une sortie d'une journée. S'adresser à Mr GONZALES Denis au 05.46.90.24.06.